

L'an deux mil vingt et un, le huit avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Communautaire d'Isigny-Omaha Intercom se sont réunis dans la salle des fêtes d'Isigny-sur-Mer sur la convocation qui leur a été adressée par Patrick THOMINES, le Président.

Date de convocation : le 30/03/2021

Date d'affichage : le 30/03/2021

Nombre de conseillers communautaires

En exercice : 82

**Présents :** DESHAYES Patrick (Asnières en Bessin) ; PAIN Daniel (Bricqueville) ; LEGER Michel (Cahagnolles) ; FAUVEL Michel (Canchy) ; HEBERT Noémie (Cardonville) ; THOMINES Patrick (Colleville-sur-Mer) ; VIEL Catherine (Colombières) ; POISSON Cédric (Cormolain) ; LE BOUCHER Philippe (Cricqueville-en-Bessin) ; LEROY Fabienne (Crouay) ; VOISIN Marine (Deux Jumeaux) ; DAUBLIN Stéphanie (Englesqueville-La -Percée) ; CORNIERE Alain (Etreham) ; GERVAIS Alain (Formigny-La-Bataille) ; LEBIGRE Alain (Foulognes) ; BLESTEL Brigitte (Géfosse Fontenay) ; ROSOUX Maryvonne (Grandcamp-Maisy) ; MADELAINE Olivier (Grandcamp-Maisy) ; GELHAY Simone (Grandcamp-Maisy) ; BARBANCHON Eric (Isigny-sur-Mer) ; GOUYE Aurélie (Isigny-sur-Mer) ; LECHIEN Henri (Isigny-sur-Mer) ; MALHERBE Sonia (Isigny-sur-Mer) ; VASSELIN Françoise (Isigny-sur-Mer) ; LEVEQUE Anthony (Isigny-sur-Mer) ; MAUDUIT Michel (Isigny-sur-Mer) ; CORBEAUX Francis (La Bazoque) ; LENICE Bernard (La Cambe) ; PICANT Monique (La Folie) ; FOLLIOU Richard (Le Breuil en Bessin) ; FURDYNA Hubert (Le Molay-Littry) ; MOTTIN Brigitte (Le Molay-Littry) ; PHILIPPE Louis (Le Molay-Littry) ; LECOINTRE Camille (Le Molay-Littry) ; GADY-DUQUESNE Patricia (Le Tronquet) ; DEFONTENAY Thierry (Lison) ; JORET Daniel (Longueville) ; GUIBET Jean-Noël (Maisons) ; DEBAYEUX René (Monfréville) ; COURCHANT Albert (Montfiquet) ; POTTIER David (Mosles) ; BENICOURT Odile (Osmanville) ; LECORDIER Nicolas (Rubercy) ; LE MOIGNE Denis (Saint-Germain du Pert) ; MADOUASSE Denis (Saint-Laurent sur Mer) ; LEPELLETIER Serge (Saint-Paul du Vernay) ; DORAND Erick (Sainte Marguerite d'Elle) ; DEWAELE Aurore (Saon) ; AIMABLE Benoit (Surrain) ; RENAUD Frédéric (Tour en Bessin) ; CAMBRON Michel (Tournières) ; PERIOT Loïc (Trévières) ; PACARY Bernard (Trungy) ; DE BELLAIGUE Antoine (Vierville sur Mer).

**Absents et absents excusés :**

BAUDA Alain (Aure-sur-Mer) ; AVOINE Charlotte (Balleroy-sur-Drôme) ; GRANGER Michel (Balleroy-sur-Drôme) ; PESQUEREL Yohann (Balleroy-sur-Drôme) ; D'ANDIGNE Gérard (Bernesq) ; LAUNAY Philippe (Blay) ; SURET Nelly (Cartigny l'Epinay) ; CHICOT Alexandre (Castillon) ; LEFRANC Jean-Marc (Grandcamp-Maisy) ; DUCHESNE Agnès (Isigny-sur-Mer) ; KIES Laurent (Isigny-sur-Mer) ; BERTIER Guillaume (Le Molay-Littry) ; MARIOTTI Pascal (Le Molay-Littry) ; PHILIPPE Françoise (Le Molay-Littry) ; DUMONT Alain (Le Tronquet) ; BONHOMME Savanna (Litteau) ; LEFEVRE Pierre (Mandeville en Bessin) ; SCELLES François (Noron-La-Poterie) ; MARTIN Jean (Planquery) ; SURET Erick (Saint Martin de Blagny) ; BEAUSIRE Marc (Saint Marcouf du Rochy) ; PACARY Christophe (Saint-Paul du Vernay) ; HOUYVET Marcel (Saint Pierre du Mont) ; CATHERINE Catherine (Sainte Honorine de Ducy) ; LECONTE Emmanuelle (Sainte Marguerite d'Elle) ; LARSONNEUR Bruno (Sallen) ; SEBERT Pierre (Saonnet) ; DUFOUR Mireille (Trévières).

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

BERTIER Guillaume (Le Molay-Littry) a donné pouvoir à Brigitte MOTTIN (Le Molay-Littry) ; DUCHESNE Agnès (Isigny-sur-Mer) a donné pouvoir Eric BARBANCHON (Isigny-sur-Mer) ; DUFOUR Mireille (Trévières) a donné pouvoir à Loïc PERIOT (Trévières) ; DUMONT Alain (Le Tronquet) a donné pouvoir à Patricia GADY-DUQUESNE (Le Tronquet) ; KIES Laurent (Isigny-sur-Mer) a donné pouvoir à Henri LECHIEN (Isigny-sur-Mer) ; LAUNAY Philippe (Blay) a donné pouvoir à Daniel PAIN (Bricqueville) ; MARIOTTI Pascal (Le Molay-Littry) a donné pouvoir à Brigitte MOTTIN (Le Molay-Littry) ; PESQUEREL Yohann (Balleroy-sur-Drôme) a donné pouvoir à Patrick THOMINES (Colleville-sur-Mer) ; PHILIPPE Françoise (Le Molay-Littry) a donné pouvoir à Hubert FURDYNA (Le Molay-Littry) ; BEAUSIRE Marc (Saint-Marcouf-du-Rochy) est suppléé par Karine GARGOWITSC ; CHICOT

L'ordre du jour est le suivant :

Monsieur Frédéric RENAUD, Président du syndicat des ordures ménagères COLLECTEA, interviendra pour une présentation de l'évolution de la TOEM.

Présence de Madame Michelle KERGRESSE du Centre des Finances Publiques d'Isigny-sur-Mer.

**FINANCES**

1. Proposition d'affectation des résultats 2020,
2. Présentation et vote des taux des contributions directes,
3. Présentation et vote des taux des taxes d'enlèvement des ordures ménagères,
4. Instauration du régime des autorisations de programme et des crédits de Paiement (AP/CP),
5. Approbation des Autorisations de Programmes (AP)/Crédits de paiement (CP),
6. Présentation des budgets prévisionnels 2021.

**URBANISME/AMENAGEMENT**

7. Instauration d'un Droit de Préemption Urbain sur le territoire intercommunal.

**VOIRIE**

8. Marché Fauchage 2021 : Passage supplémentaire sur les communes bordant le littoral – Proposition d'avenant n° 1,
9. Pont de Trungy : Proposition convention de financement de travaux de réparation avec la commune de Juaye-Mondaye.

**ENFANCE/JEUNESSE**

10. Proposition d'échelonnement du paiement des séjours ados.

**ADMINISTRATION GENERALE**

11. Proposition de convention pour le dispositif « Petites villes de demain ».

**CADRE DE VIE**

12. Proposition de modification de l'intérêt communautaire : « création et gestion des PI14 ».

Pour information : Point sur le projet du PSLA au Molay-Littry.

**CULTURE & SPORT**

13. Proposition de modification de l'intérêt communautaire : « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipement de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ».
- 14.-Proposition d'octroi de subvention pour 2021.

## SCOLAIRE/PERISCOLAIRE

15. Proposition de conventions d'investissement avec le Département pour la restauration scolaire.

## TOURISME

16. Proposition de la liste des membres du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme.

## RESSOURCES HUMAINES

17. Modification du tableau des emplois communautaires.

Pour information : Etat récapitulatif des indemnités perçues par les élus de la Communauté de communes Isigny-Omaha Intercom pour l'année 2020 qui sera abordé au début du Conseil Communautaire.

Le Président ouvre la séance pour solliciter l'approbation du Procès-verbal du Conseil Communautaire d'Isigny-Omaha Intercom en date du jeudi 18 mars 2021. A l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire ont approuvé le procès-verbal.

Le Président propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour : Proposition d'une aide exceptionnelle à la Croix-Rouge de Bayeux. Accord unanime des élus communautaires.

Le Président nomme le secrétaire de séance : Monsieur Albert COURCHANT, Maire de Montfiquet.

Le Président donne la parole à Monsieur Jean-Noël GUIBET, Vice-Président, en charge des Ressources Humaines, pour présenter à titre d'information, l'état récapitulatif des indemnités perçues par les élus communautaires pour l'année 2020.

L'article 92 de la loi « Engagement et proximité », codifié à l'article L.5211-12-1 du CGCT, prévoit que chaque année, avant l'examen du budget, les EPCI à fiscalité propre doivent établir une présentation de l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellée en euros, dont bénéficient les élus qui siègent au conseil communautaire. Ce document doit être communiqué aux Conseillers Communautaires avant l'examen du budget de la communauté.

### *Période du 1er janvier 2020 au 11 juillet 2020*

Elus	Mandat électif	Nature des indemnités perçues en €		
		Indemnité de fonction (brut)	Remboursement de frais	Avantages en nature
Président	2017-2020	16 714,73 €	0,00 €	0,00 €
1er Vice-Président	2017-2020	6 123,78 €	0,00 €	0,00 €
2ème Vice-Président	2017-2020	6 123,78 €	0,00 €	0,00 €
3ème Vice-Président	2017-2020	6 123,78 €	0,00 €	0,00 €
4ème Vice-Président	2017-2020	6 123,78 €	0,00 €	0,00 €
5ème Vice-Président	2017-2020	6 123,78 €	0,00 €	0,00 €
6ème Vice-Président	2017-2020	6 123,78 €	0,00 €	0,00 €
7ème Vice-Président	2017-2020	6 123,78 €	0,00 €	0,00 €
8ème Vice-Président	2017-2020	6 123,78 €	0,00 €	0,00 €
9ème Vice-Président	2017-2020	6 123,78 €	0,00 €	0,00 €
10ème Vice-Président	2017-2020	6 123,78 €	0,00 €	0,00 €
11ème Vice-Président	2017-2020	6 123,78 €	0,00 €	0,00 €
12ème Vice-Président	2017-2020	6 123,78 €	0,00 €	0,00 €
13ème Vice-Président	2017-2020	6 123,78 €	0,00 €	0,00 €
14ème Vice-Président	2017-2020	6 123,78 €	0,00 €	0,00 €
15ème Vice-Président	2017-2020	6 123,78 €	0,00 €	0,00 €
Total		108 571,43 €	0,00 €	0,00 €

**Période du 12 juillet 2020 au 31 décembre 2020**

Elus	Mandat électif	Nature des indemnités perçues en €		
		Indemnité de fonction (brut)	Remboursement de frais	Avantages en nature
Président	2020-2026	13 310,50 €	0,00 €	0,00 €
1er Vice-Président	2020-2026	4 875,03 €	0,00 €	0,00 €
2ème Vice-Président	2020-2026	4 875,03 €	0,00 €	0,00 €
3ème Vice-Président	2020-2026	4 875,03 €	0,00 €	0,00 €
4ème Vice-Président	2020-2026	4 875,03 €	0,00 €	0,00 €
5ème Vice-Président	2020-2026	4 875,03 €	0,00 €	0,00 €
6ème Vice-Président	2020-2026	4 875,03 €	0,00 €	0,00 €
7ème Vice-Président	2020-2026	4 875,03 €	0,00 €	0,00 €
8ème Vice-Président	2020-2026	4 875,03 €	0,00 €	0,00 €
9ème Vice-Président	2020-2026	4 875,03 €	0,00 €	0,00 €
10ème Vice-Président	2020-2026	4 875,03 €	0,00 €	0,00 €
11ème Vice-Président	2020-2026	4 875,03 €	0,00 €	0,00 €
12ème Vice-Président	2020-2026	4 875,03 €	0,00 €	0,00 €
	Total	71 810,86 €	0,00 €	0,00 €

Il est à noter que l'indemnité des élus qui a été votée à la suite des élections de 2020 représente une baisse de l'enveloppe globale de 26 % mensuelle.

Avant le début de l'ordre du jour, le Président tient à remercier la présence de Madame Michèle KERGRESSE, du Centre des Finances Publiques d'Isigny-sur-Mer.

**1. Proposition d'affectation des résultats 2020.**

Monsieur le Vice-président de la Commission Finances rappelle que les comptes de gestion et les comptes administratifs ont été présentés et approuvés lors de la séance du 25 mars dernier. Il procède ensuite à la présentation des affectations des résultats 2020.

L'article L. 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par les membres du Conseil Communautaire après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Propositions d'affectations :

- Budget Annexe Aire Accueil Gens du voyage (89501) :  
Report du déficit d'investissement : 304,95€

Il est proposé d'affecter au résultat et de reprendre sur le budget 2021 le montant de 304,95€. L'excédent de fonctionnement à reporter au 31/12/2020 est de 0,00€.

- Budget Annexe Office de Tourisme (89502) :  
Report de l'excédent d'investissement : 49 809,80€€

Il est proposé d'affecter au résultat et de reprendre sur le budget 2021 le montant de 230,00€. L'excédent de fonctionnement à reporter au 31/12/2020 est de 0,00€.

- Budget Annexe SPANC (89503):  
Report de l'excédent d'investissement : 5 804,47€  
Report de l'excédent de fonctionnement : 157 639,79€

- Budget Annexe Assainissement Collectif DSP (89504) :  
Report de l'excédent d'investissement de 777 545 ,32€.  
  
Report de l'excédent de fonctionnement : 1 034 702,87€.
  
- Budget Annexe Ateliers relais (89505) :  
Pas de report d'investissement  
Report de l'excédent de fonctionnement :19 260,64€
  
- Budget Annexe ZAE Isigny (89506) :  
Report du déficit d'investissement : 109 788,76€  
Report du déficit de fonctionnement : 13 723,35€
  
- Budget Annexe ZA Molay (89507) :  
Report du déficit d'investissement : 288 043,20€  
Report de l'excédent de fonctionnement : 244 792,98€
  
- Budget Annexe ZA Synergie Grandcamp (89508) :  
Report du déficit d'investissement : 22 650,06€  
  
Pas de report de fonctionnement
  
- Budget Annexe Ecole de voile (89509) :  
Report de l'excédent d'investissement de 19 358,01€  
Pas d'excédent ni de déficit de fonctionnement  
Pas d'affectation de résultat
  
- Budget Annexe Transports (89511) :  
Report du déficit d'investissement de 2 723,61€  
Il est proposé d'affecter au résultat le montant de 2 723,61€.  
Report de l'excédent de fonctionnement de 0,35€.
  
- Budget Annexe ZA Formigny (89513) :  
Report du déficit d'investissement : 27 264,17€  
  
Report du l'excédent de fonctionnement de 0,17€
  
- Budget Principal 89500 :  
Report du déficit d'investissement : 3 449 696,41€  
  
Il est décidé d'affecter au résultat et de reprendre sur le budget 2021 le montant de 1 961 112,41€.  
  
L'excédent de fonctionnement à reporter au 31/12/2021 est de 1 770 067,43€.

A l'unanimité, les membres de l'Assemblée délibérante valident les reports et les affectations tels que présentés.

Départ de Madame Michèle KERGRESSE, après le vote des affectations des résultats 2020, le Président renouvelle ses remerciements et celle-ci est accompagnée par Madame Aurélie JOUENNE, Directrice Générale des services.

## 2. Présentation et vote des taux des contributions directes.

L'état 1259 FPU a été envoyé après l'envoi du rapport de présentation.

Le projet adressé dans le rapport de présentation a donc été modifié pour tenir compte des produits attendus notifiés.

Monsieur le Vice-Président de la Commission Finances indique que l'hypothèse présentée s'appuie sur une évolution de 1% des taux du foncier dans l'optique du maintien d'un effort fiscal agrégé suffisant pour ne pas sortir du FPIC.

Voici l'hypothèse proposée après actualisation / base : Etat 1259 FPU 2021 du 01/04/2021 :

Actualisation selon notifications des produits prévisionnels:		
	Avec Augmentation des taux : Fb: 11,47% -> 11,58% Fnb: 19,33% -> 19,52%	
<b>Total TH: COMPENSATION par l'ETAT</b>	2 592 468,00	
	TH	Fraction TVA
	537 658,00	2 054 810,00
Taxe foncière propriétés bâties	2 236 329,60	
Taxe foncière propriétés non bâties	1 030 070,40	
<b>Total impôts ménages</b>	<b>3 266 400,00</b>	
Cotisation foncière entreprises	746 466,00	
<b>TOTAL taxes directes locales Art. 73111</b>	<b>4 012 866,00</b>	
Produit de la CVAE	976 944,00	
Produits des IFR	210 434,00	
Produit TASCUM	123 374,00	
Taxe additionnelle sur FNB	101 029,00	
Allocations compensatrices	602 753,00	

Monsieur Denis Madouasse demande quel est l'impact de cette modification des taux sur le produit attendu.

Il est précisé que lors de la présentation du rapport d'orientations budgétaires, il avait été évalué qu'un 1% sur les taux du foncier apporterait environ 40 000€ de produit fiscal. Les bases ayant été modifiées, le gain est finalement estimé à environ 31 000€.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres questions sur le sujet puis fait passer au vote.

A l'unanimité, les taux sont votés comme suit :

- Taxe sur le foncier bâti : 11,58%
- Taxe sur le foncier non bâti : 19,52%
- Taux CFE : 20,16%

### 3. Présentation et vote des taux des taxes d'enlèvement des ordures ménagères.

Intervention de Monsieur Frédéric Renaud, Président de Collectéa.

Au vu des éléments présentés et de la réception de l'état 1259 TEOM, il est proposé aux Conseillers Communautaires de se prononcer sur l'hypothèse suivante :

Taux pour 2021			Supplément à reverser pour 2021 (écart entre produit calcul sur les bases prévisionnelles et produit calculé sur les bases définitives 2019)
	Taux TEOM	Produit TEOM estimé	
Collectéa	01 ISIGNY BOURG	17,49%	2 999 942 €
	02 GRANDCAMP MAISY	18,24%	
	03 AUTRES COMMUNES*	16,23%	
	TOTAL		2 999 942 €
			15 529 €

\* autres communes et portions Isigny sur Mer non incluses dans zone 1

A la majorité, les Conseillers Communautaires votent les taux pour les taxes d'enlèvement des ordures ménagères tel qu'il suit :

- 01 ISIGNY BOURG : 17,49%
- 02 GRANDCAMP : 18,24%
- 03 AUTRES COMMUNES : 16,23%

Vote : Pour : 66

Contre : 0

Abstention : 8

Le document de présentation Collectéa sera annexé au procès-verbal.

Monsieur Michel FAUVEL, Maire de Canchy, demande : « Pourquoi le choix du point et non le pourcentage ? ».

Monsieur Frédéric RENAUD répond qu'un travail sur l'application d'un taux unique est en cours pour l'ensemble du territoire. Mais il faut savoir que le service n'est pas le même partout (exception Isigny-sur-Mer, Grandcamp-Maisy). Pour rappel, c'était un engagement des élus d'une précédente mandature de conserver ce service. Toutefois, le mode de fiscalité sera certainement amené à évoluer.

Le Président ajoute que l'augmentation du taux est désagréable mais on est parti dans un cycle environnement/déchets et cela ne devrait pas diminuer.

Monsieur Thierry DEFONTENAY, Maire de Lison, dit : « Il faudrait mettre une taxe à Macdonald, les chemins communaux recommencent à être sales avec les sacs Macdo ».

Monsieur Bernard LENICE, Maire de la Cambe, ajoute : « et les publicités qui inondent les boîtes à lettres ».

Monsieur Frédéric RENAUD répond que de nombreuses actions sont faites, que Collectéa essaiera d'apporter des solutions.

Il reconnaît que c'est un effort important mais gérer les déchets ça coûte cher et nous n'avons pas d'exutoire à proximité de notre territoire. Pour anecdote : « une feuille de papier jetée dans le sac jaune part à Epinal dans les Vosges pour destruction ».

Monsieur Frédéric RENAUD termine son intervention en indiquant que la dernière phase de distribution de conteneurs poubelles noires auprès des foyers devrait se terminer en juin 2021.

#### **4. Instauration du régime des autorisations de programme et des crédits de Paiement (AP/CP).**

Monsieur Henri LECHIEN, Vice-Président, en charge de la Commission Finances, propose aux élus, l'instauration du régime des autorisations de programme et des crédits de Paiement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-3 et R. 2311 -9 ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14 ;

Les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiements (CP).

Cette procédure permet à la Communauté de communes de ne pas faire supporter au budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de l'établissement à moyen terme.

Aussi, pour ces raisons, il est proposé de gérer, à compter du budget 2021, une partie des projets d'investissements pluriannuels de la Communauté de communes Isigny-Omaha Intercom.

Les Autorisations de Programmes constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les Crédits de Paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement. La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

Les opérations pouvant faire l'objet d'une procédure AP/CP correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la communauté de communes ou à des subventions versées à des tiers.

Le suivi des AP/CP se fera par opérations budgétaires au sens de l'instruction budgétaire M14.

L'équilibre budgétaire de la section investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Les autorisations de programme peuvent être votées à chaque étape de la procédure budgétaire même si elles n'ont pas été présentées lors du débat d'orientations budgétaires.

Les crédits de paiement non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération du conseil communautaire au moment de la présentation annuelle d'exécution des AP/CP.

Toute autre modification des AP/CP se fera par délibération du Conseil Communautaire.

Le point suivant à l'ordre du jour présente les AP/CP pour 2021.

A l'unanimité, les membres de l'Assemblée délibérante valident l'instauration des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement.

## 5. Approbation des Autorisations de Programmes (AP)/Crédits de paiement (CP).

Monsieur le Vice-Président, Henri LECHIEN, présente le détail des APCP. Sont concernés les budgets annexes Office de Tourisme, Assainissement Collectif et le Budget Principal.

		TOURISME				BA 89502	
Libellé	Total	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>20212 - EXT MAISON FORET</b>							
<b>APCP N°02-1</b>							
Autorisation de Programme (AP)	866 000				212 000	574 000	80 000

Assainissement COLLECTIF BA 89504

	Libellé	Année de réalisation	Durée	Priorité	Catégorie	Inclus	Total	2021	2022	2023	2024	2025
APCP n°04-1	STATIONS LITTORAL	2 021	3				6 250 000	2 250 000	3 000 000	1 000 000		
APCP n°04-2	REHAB ISIGNY	2 021	2				450 000	300 000	150 000			
APCP n°04-3	RESEAU MOSLES	2 021	2				740 000	500 000	240 000			
	branchements	2 021	2				194 000		150 000	44 000		
APCP n°04-4	RESEAU SAON	2 021	1				68 000	68 000				
	branchements	2 021	2				35 000	20 000	15 000			
APCP n°04-5	RESEAU SAON La PLAIZE	2 022	1				100 000		100 000			
APCP n°04-6	Station Noron-Le Tronquay	2 022	2				2 500 000	60 000	1 440 000	1 000 000		
	branchements 265	2 023	2				740 000			340 000	400 000	
APCP n°04-7	Station Cormolain	2 022	3				1 500 000	50 000		450 000	1 000 000	
	branchements 113	2 023					320 000				100 000	220 000

		Budget Principal BP 89500					
Libellé	Total	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>201902 - Ecole des Poteries</b>							
<b>APCP N°00-1</b>							
Autorisation de Programme (AP)	3 400 000		81 820	75 178	1 200 000	1 894 000	149 002
<b>20211 - Pôle Enfance Osmanville</b>							
<b>APCP n°00-2</b>							
Autorisation de Programme (AP)	1 686 000				200 000	1 439 000	47 000
<b>201901 - PSLA Molay</b>							
<b>AP/CP n°00-3</b>							
Autorisation de Programme (AP)	1 964 000		2 830	43 625	900 800	765 745	251 800

Les Conseillers Communautaires valident à l'unanimité la création des AP/CP au titre de l'année 2021 et la répartition prévisionnelle des crédits de paiement telles que présentées dans les tableaux ci-dessus. Il est précisé que les crédits de paiement prévisionnels seront ouverts au budget 2021 et seront prévus sur les budgets respectifs.

## 6. Présentation des budgets prévisionnels 2021.

Présentation par chapitre pour chaque budget :

BA 89501 – Aire Accueil Gens du voyage :

INVESTISSEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de du Président	Votes du conseil communautaire	Total
001 Déficit antérieur reporté			304,95	304,95	304,95
040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			412,05	412,05	412,05
16 EMPRUNTS ET DETTES			1 000,00	1 000,00	1 000,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLE			71 010,00	71 010,00	71 010,00
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>72 727,00</b>	<b>72 727,00</b>	<b>72 727,00</b>

INVESTISSEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de du Président	Votes du conseil communautaire	Total
021 VIREMENT DE SECTION FONCTIC			422,05	422,05	422,05
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS			304,95	304,95	304,95
16 EMPRUNTS ET DETTES			72 000,00	72 000,00	72 000,00
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>72 727,00</b>	<b>72 727,00</b>	<b>72 727,00</b>

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de du Président	Votes du conseil communautaire	Total
011 CHARGES A CARACTERE GENEF			101 380,00	101 380,00	101 380,00
012 CHARGES DE PERSONNEL			500,00	500,00	500,00
022 DEPENSES IMPREVUES			3 000,00	3 000,00	3 000,00
023 VIREMENT A LA SECT. D'INV.			422,05	422,05	422,05
65 AUTRES CHARGES DE GESTION			300,95	300,95	300,95
66 CHARGES FINANCIERES			500,00	500,00	500,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES			150,00	150,00	150,00
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>106 253,00</b>	<b>106 253,00</b>	<b>106 253,00</b>

FONCTIONNEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de du Président	Votes du conseil communautaire	Total
042 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			412,05	412,05	412,05
70 PRODUITS DES SERVICES			6 000,00	6 000,00	6 000,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS			99 810,00	99 810,00	99 810,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION			10,00	10,00	10,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS			20,95	20,95	20,95
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>106 253,00</b>	<b>106 253,00</b>	<b>106 253,00</b>

BA 89502 – Office de Tourisme Intercommunal :

INVESTISSEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du Président	Votes du conseil communautaire	Total
040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			390,00	390,00	390,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLE			100 000,00	100 000,00	100 000,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLE			277 680,00	277 680,00	277 680,00
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>378 070,00</b>	<b>378 070,00</b>	<b>378 070,00</b>

INVESTISSEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du Président	Votes du conseil communautaire	Total
001 Excédent antérieur reporté			49 809,80	49 809,80	49 809,80
021 VIREMENT DE SECTION FONCTIO			2 280,00	2 280,00	2 280,00
040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			13 870,00	13 870,00	13 870,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS			44 430,20	44 430,20	44 430,20
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEME			238 650,00	238 650,00	238 650,00
16 EMPRUNTS ET DETTES			20 000,00	20 000,00	20 000,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLE			9 030,00	9 030,00	9 030,00
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>378 070,00</b>	<b>378 070,00</b>	<b>378 070,00</b>

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du Président	Votes du conseil communautaire	Total
011 CHARGES A CARACTERE GENE			304 610,00	304 610,00	304 610,00
012 CHARGES DE PERSONNEL			521 300,00	521 300,00	521 300,00
022 DEPENSES IMPREVUES			2 400,00	2 400,00	2 400,00
023 VIREMENT A LA SECT. D'INV.			2 280,00	2 280,00	2 280,00
042 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			13 870,00	13 870,00	13 870,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION			1 500,00	1 500,00	1 500,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES			1 500,00	1 500,00	1 500,00
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>847 460,00</b>	<b>847 460,00</b>	<b>847 460,00</b>

<b>FONCTIONNEMENT RECETTES</b>	<b>Pour mémoire Budget précédent</b>	<b>Reste à réaliser N-1</b>	<b>Propositions nouvelles du Président</b>	<b>Votes du conseil communautaire</b>	<b>Total</b>
042 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			390,00	390,00	390,00
70 PRODUITS DES SERVICES			45 000,00	45 000,00	45 000,00
73 IMPOTS ET TAXES			200 000,00	200 000,00	200 000,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS			596 650,00	596 650,00	596 650,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION			5 120,00	5 120,00	5 120,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS			300,00	300,00	300,00
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>847 460,00</b>	<b>847 460,00</b>	<b>847 460,00</b>

BA 89502 – Office de Tourisme Intercommunal :

<b>INVESTISSEMENT DEPENSES</b>	<b>Pour mémoire Budget précédent</b>	<b>Reste à réaliser N-1</b>	<b>Propositions nouvelles du Président</b>	<b>Votes du conseil communautaire</b>	<b>Total</b>
040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			390,00	390,00	390,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLE			100 000,00	100 000,00	100 000,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLE			277 680,00	277 680,00	277 680,00
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>378 070,00</b>	<b>378 070,00</b>	<b>378 070,00</b>

<b>INVESTISSEMENT RECETTES</b>	<b>Pour mémoire Budget précédent</b>	<b>Reste à réaliser N-1</b>	<b>Propositions nouvelles du Président</b>	<b>Votes du conseil communautaire</b>	<b>Total</b>
001 Excédent antérieur reporté			49 809,80	49 809,80	49 809,80
021 VIREMENT DE SECTION FONCTIO			2 280,00	2 280,00	2 280,00
040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			13 870,00	13 870,00	13 870,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS			44 430,20	44 430,20	44 430,20
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			238 650,00	238 650,00	238 650,00
16 EMPRUNTS ET DETTES			20 000,00	20 000,00	20 000,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLE			9 030,00	9 030,00	9 030,00
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>378 070,00</b>	<b>378 070,00</b>	<b>378 070,00</b>

<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>	<b>Pour mémoire Budget précédent</b>	<b>Reste à réaliser N-1</b>	<b>Propositions nouvelles du Président</b>	<b>Votes du conseil communautaire</b>	<b>Total</b>
011 CHARGES A CARACTERE GENE			304 610,00	304 610,00	304 610,00
012 CHARGES DE PERSONNEL			521 300,00	521 300,00	521 300,00
022 DEPENSES IMPREVUES			2 400,00	2 400,00	2 400,00
023 VIREMENT A LA SECT. D'INV.			2 280,00	2 280,00	2 280,00
042 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			13 870,00	13 870,00	13 870,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION			1 500,00	1 500,00	1 500,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES			1 500,00	1 500,00	1 500,00
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>847 460,00</b>	<b>847 460,00</b>	<b>847 460,00</b>

FONCTIONNEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du Président	Votes du conseil communautaire	Total
042 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			390,00	390,00	390,00
70 PRODUITS DES SERVICES			45 000,00	45 000,00	45 000,00
73 IMPOTS ET TAXES			200 000,00	200 000,00	200 000,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS			596 650,00	596 650,00	596 650,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION			5 120,00	5 120,00	5 120,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS			300,00	300,00	300,00
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>847 460,00</b>	<b>847 460,00</b>	<b>847 460,00</b>

BA 89503 – SPANC :

INVESTISSEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du Président	Votes du conseil communautaire	Total
020 DEPENSES IMPREVUES			8 000,00	8 000,00	8 000,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLE			3 190,00	3 190,00	3 190,00
4581 OPERATION COMPTES DE TIERS			234 000,00	234 000,00	234 000,00
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>245 190,00</b>	<b>245 190,00</b>	<b>245 190,00</b>

INVESTISSEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du Président	Votes du conseil communautaire	Total
001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT			5 804,47	5 804,47	5 804,47
040 OP ORDRE TRANSF ENTRE SECT			5 385,53	5 385,53	5 385,53
4582 OPERATION COMPTES DE TIERS			234 000,00	234 000,00	234 000,00
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>245 190,00</b>	<b>245 190,00</b>	<b>245 190,00</b>

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du Président	Votes du conseil communautaire	Total
011 CHARGES A CARACTERE GENE			109 400,00	109 400,00	109 400,00
012 CHARGES DE PERSONNEL			145 900,00	145 900,00	145 900,00
022 DEPENSES IMPREVUES			14 750,00	14 750,00	14 750,00
042 OP ORDRE DE TRANSF SECTION			5 385,53	5 385,53	5 385,53
65 AUTRES CHARGES DE GESTION			7 100,47	7 100,47	7 100,47
66 CHARGES FINANCIERES			1 000,00	1 000,00	1 000,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES			28 449,00	28 449,00	28 449,00
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMEN			2 000,00	2 000,00	2 000,00
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>313 985,00</b>	<b>313 985,00</b>	<b>313 985,00</b>

<b>FONCTIONNEMENT RECETTES</b>	<b>Pour mémoire Budget précédent</b>	<b>Reste à réaliser N-1</b>	<b>Propositions nouvelles du Président</b>	<b>Votes du conseil communautaire</b>	<b>Total</b>
002 Excédent antérieur reporté			157 639,79	157 639,79	157 639,79
013 ATTENUATION DE CHARGES			10,21	10,21	10,21
70 VENTES DE PRODUITS			156 000,00	156 000,00	156 000,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION			10,00	10,00	10,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS			315,00	315,00	315,00
78 REPRISES SUR AMORTISSEMENT			10,00	10,00	10,00
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>313 985,00</b>	<b>313 985,00</b>	<b>313 985,00</b>

BA 89504 – Assainissement Collectif :

<b>INVESTISSEMENT DEPENSES</b>	<b>Pour mémoire Budget précédent</b>	<b>Reste à réaliser N-1</b>	<b>Propositions nouvelles du Président</b>	<b>Votes du conseil communautaire</b>	<b>Total</b>
040 OP ORDRE TRANSF ENTRE SECT			300 000,00	300 000,00	300 000,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES			30 000,00	30 000,00	30 000,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS			12 650,97	12 650,97	12 650,97
16 EMPRUNTS ET DETTES			410 000,00	410 000,00	410 000,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLE		107 578,00	116 892,00	116 892,00	224 470,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS		175 707,00	7 805 003,00	7 805 003,00	7 980 710,00
4581 OPERATIONS POUR CPTÉ DE TI		4 760,00	229 000,00	229 000,00	233 760,00
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>0,00</b>	<b>288 045,00</b>	<b>8 903 545,97</b>	<b>8 903 545,97</b>	<b>9 191 590,97</b>

<b>INVESTISSEMENT RECETTES</b>	<b>Pour mémoire Budget précédent</b>	<b>Reste à réaliser N-1</b>	<b>Propositions nouvelles du Président</b>	<b>Votes du conseil communautaire</b>	<b>Total</b>
001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT F			777 545,32	777 545,32	777 545,32
021 VIREMENT DE SECTION FONCTIC			494 059,00	494 059,00	494 059,00
040 OP ORDRE TRANSF ENTRE SECT			750 000,68	750 000,68	750 000,68
041 OPERATIONS PATRIMONIALES			30 000,00	30 000,00	30 000,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS			12 650,97	12 650,97	12 650,97
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMEN		454 000,00	2 618 335,00	2 618 335,00	3 072 335,00
16 EMPRUNTS ET DETTES			3 764 000,00	3 764 000,00	3 764 000,00
4582 OPERATIONS POUR CPTÉ DE TI		97 000,00	194 000,00	194 000,00	291 000,00
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>0,00</b>	<b>551 000,00</b>	<b>8 640 590,97</b>	<b>8 640 590,97</b>	<b>9 191 590,97</b>

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du Président	Votes du conseil communautaire	Total
011 CHARGES A CARACTERE GENE			1 559 000,00	1 559 000,00	1 559 000,00
012 CHARGES DE PERSONNEL			111 000,00	111 000,00	111 000,00
023 VIREMENT A LA SECT. D'INV.			494 059,00	494 059,00	494 059,00
042 OP ORDRE DE TRANSF SECTION			750 000,68	750 000,68	750 000,68
65 AUTRES CHARGES DE GESTION			7 300,00	7 300,00	7 300,00
66 CHARGES FINANCIERES			122 000,00	122 000,00	122 000,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES			356 603,32	356 603,32	356 603,32
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEME			2 800,00	2 800,00	2 800,00
<b>TOTAL SECTION</b>	0,00	0,00	3 402 763,00	3 402 763,00	3 402 763,00

FONCTIONNEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du Président	Votes du conseil communautaire	Total
002 Excédent antérieur reporté			1 034 702,87	1 034 702,87	1 034 702,87
042 OP ORDRE DE TRANSF SECTION			300 000,00	300 000,00	300 000,00
70 VENTES DE PRODUITS			1 058 000,00	1 058 000,00	1 058 000,00
74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			1 007 000,00	1 007 000,00	1 007 000,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS			3 060,13	3 060,13	3 060,13
<b>TOTAL SECTION</b>	0,00	0,00	3 402 763,00	3 402 763,00	3 402 763,00

BA 89505 – Ateliers Relais :

INVESTISSEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du Président	Votes du conseil communautaire	Total
16 EMPRUNTS ET DETTES			5 500,00	5 500,00	5 500,00
<b>TOTAL SECTION</b>	0,00	0,00	5 500,00	5 500,00	5 500,00

INVESTISSEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du Président	Votes du conseil communautaire	Total
16 EMPRUNTS ET DETTES			5 500,00	5 500,00	5 500,00
<b>TOTAL SECTION</b>	0,00	0,00	5 500,00	5 500,00	5 500,00

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du Président	Votes du conseil communautaire	Total
011 CHARGES A CARACTERE GENE			20 161,00	20 161,00	20 161,00
012 CHARGES DE PERSONNEL			1 300,00	1 300,00	1 300,00
022 DEPENSES IMPREVUES			1 000,00	1 000,00	1 000,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION			4 010,00	4 010,00	4 010,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES			12 300,00	12 300,00	12 300,00
<b>TOTAL SECTION</b>	0,00	0,00	38 771,00	38 771,00	38 771,00

FONCTIONNEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du Président	Votes du conseil communautaire	Total
002 Excédent antérieur reporté			19 260,64	19 260,64	19 260,64
70 PRODUITS DES SERVICES			500,00	500,00	500,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION			19 010,36	19 010,36	19 010,36
<b>TOTAL SECTION</b>	0,00	0,00	38 771,00	38 771,00	38 771,00

BA 89506 – ZAE Isigny :

INVESTISSEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du Président	Votes du conseil communautaire	Total
001 Déficit antérieur reporté			109 788,76	109 788,76	109 788,76
040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			1 045 513,87	1 045 513,87	1 045 513,87
16 EMPRUNTS ET DETTES			39 155,00	39 155,00	39 155,00
<b>TOTAL SECTION</b>	0,00	0,00	1 194 457,63	1 194 457,63	1 194 457,63

INVESTISSEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du Président	Votes du conseil communautaire	Total
040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			862 115,87	862 115,87	862 115,87
16 EMPRUNTS ET DETTES			332 341,76	332 341,76	332 341,76
<b>TOTAL SECTION</b>	0,00	0,00	1 194 457,63	1 194 457,63	1 194 457,63

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du Président	Votes du conseil communautaire	Total
002 Déficit antérieur reporté			13 723,35	13 723,35	13 723,35
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL			164 515,00	164 515,00	164 515,00
012 CHARGES DE PERSONNEL			2 600,00	2 600,00	2 600,00
042 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			862 115,87	862 115,87	862 115,87
043 TRANSFERTS A L'INT.DE LA SEC			19 698,00	19 698,00	19 698,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION			316 383,65	316 383,65	316 383,65
66 CHARGES FINANCIERES			17 260,00	17 260,00	17 260,00
<b>TOTAL SECTION</b>	0,00	0,00	1 396 295,87	1 396 295,87	1 396 295,87

FONCTIONNEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du Président	Votes du conseil communautaire	Total
042 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			1 045 513,87	1 045 513,87	1 045 513,87
043 OPE.D'ORDRE A L'INT.DE LA SEC			19 698,00	19 698,00	19 698,00
70 PRODUITS DES SERVICES			330 914,00	330 914,00	330 914,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION			5,00	5,00	5,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS			165,00	165,00	165,00
<b>TOTAL SECTION</b>	0,00	0,00	1 396 295,87	1 396 295,87	1 396 295,87

BA 89507 – ZA Molay :

INVESTISSEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du Président	Votes du conseil communautaire	Total
001 Déficit antérieur reporté			288 043,20	288 043,20	288 043,20
040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			408 250,00	408 250,00	408 250,00
<b>TOTAL SECTION</b>	0,00	0,00	696 293,20	696 293,20	696 293,20

INVESTISSEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du Président	Votes du conseil communautaire	Total
040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			146 787,00	146 787,00	146 787,00
16 EMPRUNTS ET DETTES			549 506,20	549 506,20	549 506,20
<b>TOTAL SECTION</b>	0,00	0,00	696 293,20	696 293,20	696 293,20

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du Président	Votes du conseil communautaire	Total
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL			523 150,00	523 150,00	523 150,00
012 CHARGES DE PERSONNEL			2 600,00	2 600,00	2 600,00
042 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			146 787,00	146 787,00	146 787,00
043 TRANSFERTS A L'INT.DE LA SEC			3 600,00	3 600,00	3 600,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION			273 210,98	273 210,98	273 210,98
<b>TOTAL SECTION</b>	0,00	0,00	949 347,98	949 347,98	949 347,98

FONCTIONNEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du Président	Votes du conseil communautaire	Total
002 Excédent antérieur reporté			244 792,98	244 792,98	244 792,98
042 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			408 250,00	408 250,00	408 250,00
043 OPE.D'ORDRE A L'INT.DE LA SEC			3 600,00	3 600,00	3 600,00
70 PRODUITS DES SERVICES			127 500,00	127 500,00	127 500,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS			165 200,00	165 200,00	165 200,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION			5,00	5,00	5,00
<b>TOTAL SECTION</b>	0,00	0,00	949 347,98	949 347,98	949 347,98

BA 89508 – ZA Synergie Grandcamp :

INVESTISSEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Votes du conseil communautaire	Total
001 Déficit antérieur reporté			22 650,06	22 650,06	22 650,06
040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			428 070,59	428 070,59	428 070,59
16 EMPRUNTS ET DETTES			13 521,00	13 521,00	13 521,00
<b>TOTAL SECTION</b>	0,00	0,00	464 241,65	464 241,65	464 241,65

INVESTISSEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Votes du conseil communautaire	Total
040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			144 330,59	144 330,59	144 330,59
16 EMPRUNTS ET DETTES			319 911,06	319 911,06	319 911,06
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>464 241,65</b>	<b>464 241,65</b>	<b>464 241,65</b>

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Votes du conseil communautaire	Total
011 CHARGES A CARACTERE GENE			597 700,00	597 700,00	597 700,00
012 CHARGES DE PERSONNEL			2 600,00	2 600,00	2 600,00
042 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			144 330,59	144 330,59	144 330,59
043 TRANSFERTS A L'INT.DE LA SEC			3 800,00	3 800,00	3 800,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION			165 005,00	165 005,00	165 005,00
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>913 435,59</b>	<b>913 435,59</b>	<b>913 435,59</b>

FONCTIONNEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Votes du conseil communautaire	Total
042 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			428 070,59	428 070,59	428 070,59
043 OPE.D'ORDRE A L'INT.DE LA SEC			3 800,00	3 800,00	3 800,00
70 PRODUITS DES SERVICES			165 000,00	165 000,00	165 000,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS			316 560,00	316 560,00	316 560,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION			5,00	5,00	5,00
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>913 435,59</b>	<b>913 435,59</b>	<b>913 435,59</b>

BA 89509 – Ecole de voile et base nautique :

INVESTISSEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du Président	Votes du conseil communautaire	Total
040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			6 721,00	6 721,00	6 721,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLE		12 861,80	50 938,20	50 938,20	63 800,00
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>0,00</b>	<b>12 861,80</b>	<b>57 659,20</b>	<b>57 659,20</b>	<b>70 521,00</b>

INVESTISSEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du Président	Votes du conseil communautaire	Total
001 Excédent antérieur reporté			19 358,01	19 358,01	19 358,01
021 VIREMENT DE SECTION FONCTIC			12 749,99	12 749,99	12 749,99
040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			19 650,00	19 650,00	19 650,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS			12 469,00	12 469,00	12 469,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMEN		2 069,00	4 225,00	4 225,00	6 294,00
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>0,00</b>	<b>2 069,00</b>	<b>68 452,00</b>	<b>68 452,00</b>	<b>70 521,00</b>

<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>	<b>Pour mémoire Budget précédent</b>	<b>Reste à réaliser N-1</b>	<b>Propositions nouvelles du Président</b>	<b>Votes du conseil communautaire</b>	<b>Total</b>
011 CHARGES A CARACTERE GENE			43 800,00	43 800,00	43 800,00
012 CHARGES DE PERSONNEL			69 000,00	69 000,00	69 000,00
022 DEPENSES IMPREVUES			1 000,00	1 000,00	1 000,00
023 VIREMENT A LA SECT. D'INV.			12 749,99	12 749,99	12 749,99
042 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			19 650,00	19 650,00	19 650,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION			200,00	200,00	200,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES			4 550,01	4 550,01	4 550,01
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>150 950,00</b>	<b>150 950,00</b>	<b>150 950,00</b>

<b>FONCTIONNEMENT RECETTES</b>	<b>Pour mémoire Budget précédent</b>	<b>Reste à réaliser N-1</b>	<b>Propositions nouvelles du Président</b>	<b>Votes du conseil communautaire</b>	<b>Total</b>
013 ATTENUATION DE CHARGES			10,00	10,00	10,00
042 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			6 721,00	6 721,00	6 721,00
70 PRODUITS DES SERVICES			65 500,00	65 500,00	65 500,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS			77 969,00	77 969,00	77 969,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS			750,00	750,00	750,00
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>150 950,00</b>	<b>150 950,00</b>	<b>150 950,00</b>

BA 89511 – Transports :

<b>INVESTISSEMENT DEPENSES</b>	<b>Pour mémoire Budget précédent</b>	<b>Reste à réaliser N-1</b>	<b>Propositions nouvelles du Président</b>	<b>Votes du conseil communautaire</b>	<b>Total</b>
001 DEFICIT D'INVESTISSEMENT REF			2 723,61	2 723,61	2 723,61
020 DEPENSES IMPREVUES			3 442,39	3 442,39	3 442,39
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLE			2 900,00	2 900,00	2 900,00
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 066,00</b>	<b>9 066,00</b>	<b>9 066,00</b>

<b>INVESTISSEMENT RECETTES</b>	<b>Pour mémoire Budget précédent</b>	<b>Reste à réaliser N-1</b>	<b>Propositions nouvelles du Président</b>	<b>Votes du conseil communautaire</b>	<b>Total</b>
040 OP ORDRE TRANSF ENTRE SEC1			6 342,39	6 342,39	6 342,39
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS			2 723,61	2 723,61	2 723,61
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 066,00</b>	<b>9 066,00</b>	<b>9 066,00</b>

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du Président	Votes du conseil communautaire	Total
011 CHARGES A CARACTERE GENEF			186 550,00	186 550,00	186 550,00
012 CHARGES DE PERSONNEL			449 800,00	449 800,00	449 800,00
022 DEPENSES IMPREVUES			1 000,00	1 000,00	1 000,00
042 OP ORDRE DE TRANSF SECTION			6 342,39	6 342,39	6 342,39
65 AUTRES CHARGES DE GESTION			750,00	750,00	750,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES			9 400,61	9 400,61	9 400,61
<b>TOTAL SECTION</b>	0,00	0,00	653 843,00	653 843,00	653 843,00

FONCTIONNEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du Président	Votes du conseil communautaire	Total
002 Excédent antérieur reporté			0,35	0,35	0,35
013 ATTENUATION DE CHARGES			3 000,00	3 000,00	3 000,00
70 VENTES DE PRODUITS			127 600,00	127 600,00	127 600,00
74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			520 222,65	520 222,65	520 222,65
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION			3 000,00	3 000,00	3 000,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS			20,00	20,00	20,00
<b>TOTAL SECTION</b>	0,00	0,00	653 843,00	653 843,00	653 843,00

BA 89513 – ZA Formigny :

INVESTISSEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Votes du conseil communautaire	Total
001 Déficit antérieur reporté			27 264,17	27 264,17	27 264,17
040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			590 327,00	590 327,00	590 327,00
<b>TOTAL SECTION</b>	0,00	0,00	617 591,17	617 591,17	617 591,17

INVESTISSEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Votes du conseil communautaire	Total
040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			27 264,17	27 264,17	27 264,17
16 EMPRUNTS ET DETTES			590 327,00	590 327,00	590 327,00
<b>TOTAL SECTION</b>	0,00	0,00	617 591,17	617 591,17	617 591,17

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Votes du conseil communautaire	Total
011 CHARGES A CARACTERE GENEF			815 727,00	815 727,00	815 727,00
012 CHARGES DE PERSONNEL			2 600,00	2 600,00	2 600,00
042 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			27 264,17	27 264,17	27 264,17
043 TRANSFERTS A L'INT.DE LA SEC			2 600,00	2 600,00	2 600,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION			5,00	5,00	5,00
<b>TOTAL SECTION</b>	0,00	0,00	848 196,17	848 196,17	848 196,17

FONCTIONNEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Votes du conseil communautaire	Total
002 Excédent antérieur reporté			0,17	0,17	0,17
042 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			590 327,00	590 327,00	590 327,00
043 OPE.D'ORDRE A L'INT.DE LA SEC			2 600,00	2 600,00	2 600,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS			228 000,00	228 000,00	228 000,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION			5,00	5,00	5,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS			27 264,00	27 264,00	27 264,00
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>848 196,17</b>	<b>848 196,17</b>	<b>848 196,17</b>

BP 89500 – Budget Principal :

INVESTISSEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du Président	Votes du conseil communautaire	Total
021 VIREMENT DE SECTION FONCTIC			1 188 890,50	1 188 890,50	1 188 890,50
040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			427 770,00	427 770,00	427 770,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS		768 945,00	3 284 533,91	3 284 533,91	4 053 478,91
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			145 416,00	145 416,00	145 416,00
16 EMPRUNTS ET DETTES			1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
4582 OPERATIONS D'INV. SOUS MANI			11 000,00	11 000,00	11 000,00
201708 AMNGT VENELLE ISIGNY SUR I		575 472,00	220 061,00	220 061,00	795 533,00
201709 PLUI ET URBANISME		13 174,00	70 323,00	70 323,00	83 497,00
201711 VOIRIE PRG		200 000,00			200 000,00
201801 DEMOLITION HOTEL MOLAY			10 500,00	10 500,00	10 500,00
201802 EXTENSION PSLA ISIGNY		504 359,00			504 359,00
201803 AMNGT BOURG TREVIERES		799 653,00	106 345,00	106 345,00	905 998,00
201804 ACCESSIBILITE BATIMENT EPC		26 829,00			26 829,00
201901 PSLA MOLAY			477 165,00	477 165,00	477 165,00
201902 ECOLE DES POTERIES		253 000,00	107 000,00	107 000,00	360 000,00
20202 GYMNASSE MOLAY		488 000,00			488 000,00
20211 POLE ENFANCE OSMANVILLE			83 333,00	83 333,00	83 333,00
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>0,00</b>	<b>3 629 432,00</b>	<b>7 132 337,41</b>	<b>7 132 337,41</b>	<b>10 761 769,41</b>

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du Président	Votes du conseil communautaire	Total
011 CHARGES A CARACTERE GENEF			4 416 869,00	4 416 869,00	4 416 869,00
012 CHARGES DE PERSONNEL			6 024 016,00	6 024 016,00	6 024 016,00
014 ATTENUATION DE PRODUITS			952 087,00	952 087,00	952 087,00
022 DEPENSES IMPREVUES			687 000,00	687 000,00	687 000,00
023 VIREMENT A LA SECT. D'INV.			1 188 890,50	1 188 890,50	1 188 890,50
042 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			427 770,00	427 770,00	427 770,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION			4 944 934,65	4 944 934,65	4 944 934,65
66 CHARGES FINANCIERES			110 500,00	110 500,00	110 500,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES			306 983,85	306 983,85	306 983,85
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENT			15 000,00	15 000,00	15 000,00
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>19 074 051,00</b>	<b>19 074 051,00</b>	<b>19 074 051,00</b>

FONCTIONNEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du Président	Votes du conseil communautaire	Total
002 Excédent antérieur reporté			1 770 067,43	1 770 067,43	1 770 067,43
013 ATTENUATION DE CHARGES			59 800,00	59 800,00	59 800,00
042 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			16 935,00	16 935,00	16 935,00
70 PRODUITS DES SERVICES			2 141 954,00	2 141 954,00	2 141 954,00
73 IMPOTS ET TAXES			11 473 433,00	11 473 433,00	11 473 433,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS			3 477 562,00	3 477 562,00	3 477 562,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION			118 000,00	118 000,00	118 000,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS			16 299,57	16 299,57	16 299,57
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>19 074 051,00</b>	<b>19 074 051,00</b>	<b>19 074 051,00</b>

Les budgets prévisionnels ayant été présentés, Monsieur le Président reprend les points importants et précise les évolutions substantielles. Il propose ensuite de passer au vote.

Il est demandé aux Conseillers Communautaires de se prononcer sur les modalités de vote du budget.

Vote unanime pour voter les budgets au niveau du chapitre.

Puis il est demandé aux Conseillers Communautaires de se prononcer pour :

- Valider les crédits tels que présentés ;
- Autoriser le Président :
  - à lancer les marchés ou les projets liés aux opérations inscrites dans le budget dans la limite des délégations qui lui sont données
  - à signer les contrats et les pièces s’y rapportant
  - à demander les subventions liées aux opérations, le cas échéant.

Vote unanime pour chaque budget.

Monsieur le Vice-Président de la Commission Finances et Monsieur le Président remercient les élus présents aux différentes commissions ainsi que tous les services qui ont travaillé efficacement malgré un contexte sanitaire difficile.

## **7. Instauration d’un Droit de Prémption Urbain sur le territoire intercommunal.**

Monsieur Hubert FURDYNA, Vice-Président, en charge de l’Aménagement du territoire et de l’Urbanisme, soumet à l’Assemblée délibérante l’instauration d’un Droit de Prémption Urbain sur le territoire intercommunal.

### Préambule

L’article L.211-2 du code de l’urbanisme dispose qu’un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, compétent en matière de PLUi, emporte la compétence de plein droit en matière de droit de prémption urbain (DPU).

Isigny-Omahia Intercom titulaire de la compétence PLUI, est de facto compétente en matière de DPU, non seulement pour exercer mais aussi pour déterminer le périmètre sur lequel exercer le DPU.

Le droit de préemption urbain est une procédure permettant à une personne publique d'acquérir en priorité, dans certaines zones préalablement définies par elle (zones à urbaniser ou urbanisées), un terrain bâti ou non bâti.

Les vendeurs sont tenus d'informer la collectivité titulaire du DPU au moyen d'une déclaration d'intention d'aliéner (DIA), des projets de cession. La collectivité titulaire du DPU dispose d'un délai maximum de deux mois pour informer le vendeur de sa décision.

Le titulaire du DPU peut déléguer son droit aux personnes mentionnées au troisième alinéa de l'article L.211-2 et à l'article L.213-3 du code de l'urbanisme. La décision de déléguer ou non son DPU à tel ou tel acteur relève de la seule appréciation de l'EPCI au regard des enjeux du PLU.

Le Conseil Communautaire,

Vu la loi n° 85.729, en date du 18 Juillet 1985, relative à la définition et à la mise en œuvre de principes d'aménagement et notamment son article 6, créant un droit de préemption urbain,

Vu les articles L. 211-1 à L. 211-5 et R. 211-1 à R. 211-8 du code de l'urbanisme,

Vu la délibération approuvant le PLUi en date du 18 mars 2021,

Vu la proposition de la Commission Aménagement du 6 avril 2021,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Communauté de communes de se doter du droit de préemption urbain,

Il est proposé :

- 1- D'instituer le DPU sur les 59 communes d'Isigny-Omaha Intercom, sur l'ensemble des zones U et AU définies dans le cadre du PLUi,
- 2- De définir une ligne de partage détaillée ci-dessous, entre la communauté de communes et ses communes membres pour l'exercice du DPU :
  - Dans les zones destinées à l'accueil d'équipements d'intérêt collectif, d'activités économiques et d'activités touristiques, l'exercice du DPU est de compétence intercommunale : zones Ue, Ul, Ux, 1AUe, 1AUI, 1Aux et 2AUe, 2AUI, 2Aux, 2AUxc ;
  - Dans les zones à vocation principale d'habitat, l'exercice du DPU est de compétence communale : zones Ua, Uasr, Ub, Uh, 1AUB et 1AUbsr, 1AUh et 2AUB, 2AUh.

La mairie est toujours en premier lieu, destinataire des DIA. Ainsi pour la transmission des déclarations d'intention d'aliéner entre les communes et la communauté de communes et l'instruction, il est proposé le schéma joint en annexe

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité avec 4 abstentions :

- D'instituer un droit de préemption urbain sur les 59 communes d'Isigny-Omaha Intercom, sur l'ensemble des zones U et AU définies dans le cadre du PLUi,
- D'approuver la répartition de la compétence entre la Communauté de communes et les communes,
- De déléguer aux communes l'exercice du DPU dans zones à vocation principale d'habitat, c'est-à-dire dans les zones Ua, Uasr, Ub, Uh, 1AUB et 1AUbsr, 1AUh et 2AUB, 2AUh.
- Dit que pour le DPU relevant de la compétence intercommunale, afin de respecter des délais raisonnables et de simplifier le traitement administratif, il sera exercé directement par le président conformément à la délibération n°2020-07-234 du 11 juillet 2020 relative aux délégations du Conseil Communautaire au Président.

Monsieur Michel FAUVEL, Maire de Canchy, demande : « les communes doivent délibérer ? ».

Le Président répond que l'on va se renseigner et que Madame Catherine VOISIN-ANASTASIE, Directrice en charge du dossier, enverra une procédure aux communes si nécessaire.

### **8. Marché Fauchage 2021 : Passage supplémentaire sur les communes bordant le littoral – Proposition d'avenant n° 1.**

Monsieur Erick DORAND, Vice-Président, en charge de la voirie, propose aux membres de l'Assemblée délibérante, un passage supplémentaire de fauchage sur les communes bordant le littoral – Proposition d'avenant n°1.

La commission voirie réunie le 13 janvier dernier, a donné un avis favorable à un passage de fauchage supplémentaire l'été sur les communes bordant le Littoral.

- Les 8 communes concernées sont :

Pour le marché avec l'entreprise SOISNARD à 64 € HT le km

- Cricqueville en Bessin pour 7.39 km
- Saint-Pierre-du-Mont pour 2.20 km
- Englesqueville-La-Percée pour 2.43 km

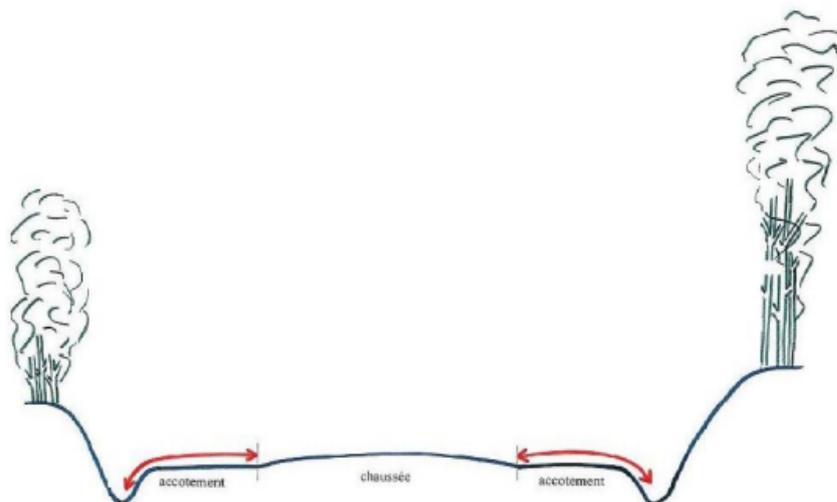
Pour le marché avec l'entreprise TREFEU à 60 € HT le km

- Vierville-sur-Mer pour 6.49 km

Pour les communes en régie, remboursées sur le prix moyen HT de 62 € le km :

- Grandcamp-Maisy pour 13.245 km
- Saint-Laurent-sur-Mer pour 3.810 km
- Colleville-sur-Mer pour 5.247 km
- Aure-sur-Mer pour 16.380 km

## **Passage intermédiaire**



+ 1 passe verticale dans toutes les courbes intérieures et tous les croisements de routes.

Cet exposé entendu, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

⇒ Valide le passage à plat sur les communes littorales précitées.

⇒ Autorise le Président à signer :

- L'avenant n° 2 au marché de fauchage avec l'entreprise TREFEU pour un montant de 467.28 € HT
- L'avenant n° 1 au marché de fauchage avec l'entreprise SOISNARD pour un montant de 769.28 € HT
- Les avenants aux conventions avec les communes en régie.

Monsieur Denis MADOUASSE, Maire de Saint Laurent sur Mer, prend la parole pour dire que sa commune assure elle-même le fauchage et pose la question suivante : « a-t-on le droit d'un fauchage supplémentaire et la commune sera-t-elle dédommée ? ».

Le Président répond par l'affirmative et indique à Monsieur Denis MADOUASSE, le montant prévu du dédommagement qui est de 236.22 € pour sa commune.

### **9. Pont de Trungy : Proposition convention de financement de travaux de réparation avec la commune de Juaye-Mondaye.**

Le Vice-Président, Erick DORAND, en charge de la voirie, propose aux élus une convention de financement de travaux de réparation avec la commune de Juaye-Mondaye.

Un pont de compétence intercommunale situé sur la commune de Trungy (Pont de l'Aure au lieu-dit Vechy) et sur la commune de Juaye-Mondaye a connu un sinistre.

Plusieurs échanges ont eu lieu avec la commune de Juaye-Mondaye pour évoquer la réparation de ce pont.

La commune de Juaye-Mondaye a effectué des démarches et a pu obtenir un financement pour la réparation à hauteur de 50 % du montant HT des travaux par la fondation du patrimoine.

Le montant des travaux HT est de 18 118.13 € et la subvention de la fondation du patrimoine de 9 058.00 €.

La participation de la Communauté de commune s'élève donc à 5 436 €.

Le montant a été inscrit au budget voirie 2021.

Cet exposé entendu, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

⇒ Autorise le Président à signer la convention de travaux et de financement avec la Commune de Juaye-Mondaye.

### **10. Proposition d'échelonnement du paiement des séjours ados.**

Madame Sonia MALHERBE, Vice-Présidente, en charge de l'enfance et de la jeunesse, propose aux élus un échelonnement du paiement des séjours ados.

Dans le cadre des activités de séjour proposées par les locaux ados d'Isigny-Omaha Intercom en régie directe, le règlement financier du séjour peut s'effectuer selon les modalités suivantes : versements échelonnés. Cette démarche a pour objet de faciliter la participation du plus grand nombre en mettant en place le règlement financier échelonné dans le temps.

Cette facilité de règlement se pose pour les séjours dont le coût est supérieur à 150 €. Le règlement doit être effectué en totalité avant le départ en séjour. Les modes de règlement suivant sont acceptés : espèces,

chèques vacances, virement et chèque. Le coût total du séjour est à verser en 3 fois et aux dates indiquées ci-dessous.

<b>Dates</b>	<b>Tranche A 270€</b>	<b>Tranche B 290€</b>	<b>Tranche C 310€</b>
<b>5 mai</b>	90€	96€	103€
<b>5 juin</b>	90€	96€	103€
<b>5 juillet</b>	90€	98€	104€

Il convient de compléter la délibération relative aux tarifs jeunesse des échelonnements possibles évoqués ci-dessus.

Les familles signeront une convention avec la Communauté de Communes pour formaliser l'engagement du versement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide la proposition d'échelonnement du paiement des séjours ados et autorise le Président à signer les conventions afférentes avec les familles.

#### **11. Proposition de convention pour le dispositif « Petites villes de demain ».**

Le Président prend la parole et propose à l'Assemblée délibérante une convention pour le dispositif « Petites villes de demain ».

Comme abordé lors du Conseil Communautaire du 17 décembre dernier, Isigny Omaha Intercom ainsi que les communes suivantes : Balleroy-sur-Drôme, Grandcamp-Maisy, Isigny-sur-Mer, le Molay-Littry, Trévières sont lauréates du dispositif « Petites villes de demain ».

Afin de pouvoir bénéficier de l'aide financière pour l'embauche des deux chargés de projets ainsi que d'éventuels concours pour financer certaines études. La Communauté de communes et ses 5 communes lauréates doivent signer une convention d'adhésion avec les services de l'Etat, la Région Normandie et le Département du Calvados. La durée de la convention sera de six ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de convention pour le dispositif « Petites villes de demain » et autorise le Président à la signer et à veiller sur sa mise en œuvre.

#### **12. Proposition de modification de l'intérêt communautaire : « création et gestion des PI14 ».**

Monsieur le Président propose aux élus communautaires, une modification de l'intérêt communautaire : « création et gestion des PI14 ».

Afin de répondre à un besoin de plus en plus grandissant de la population locale, le Département, la Communauté de communes et la commune du Molay-Littry, ont décidé d'ouvrir un Espace France Service sur la commune du Molay-Littry (dans l'enceinte de la Mairie, dans les anciens locaux du syndicat d'eau).

Afin d'optimiser un service déjà présent à Balleroy, il est proposé de créer un Espace France Service « multisites », c'est-à-dire mutualiser les deux structures en ouvrant quelques jours à Balleroy-Sur-Drôme et sur les autres jours au Molay-Littry. Afin de pouvoir bénéficier de la subvention de l'Etat dans le cadre de l'ouverture d'un Espace France Service, l'antenne principale sera située sur la commune du Molay-Littry et l'annexe à Balleroy-sur-Drôme.

Afin de rendre les lieux conformes au cahier des charges du Département, quelques petits travaux ainsi qu'un rafraîchissement sont en cours dans les locaux de la Mairie mis à disposition à la Communauté de communes. La mise en place des deux agents est également en cours.

L'ouverture du service est prévue pour le 03 mai prochain.

Afin de mettre en conformité notre intérêt communautaire, ceux-ci doivent être modifiés en conséquence.

La délibération initiale du 14 décembre 2017 indique :

« Est proposée la définition suivante de l'intérêt communautaire concernant la compétence : *« Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ».*

• *Sont d'intérêt communautaire les PI 14 /MSP suivantes :*

- *Point info 14 à Isigny-sur-Mer ;*
- *Point info 14 à Trévières ;*
- *Point info 14 à Sainte Marguerite d'Elle,*
- *Point info 14 au Molay-Littry avec un site annexé à Balleroy-sur-Drôme. (Multisite).*

Sachant qu'en accord avec la commune de Balleroy-sur-Drôme et la commune du Molay-Littry le Conseil Départemental a soutenu l'ouverture d'un Espace France Service sur la commune du Molay-Littry avec la création d'une antenne à Balleroy-sur-Drôme. Le service proposé sera donc multisite.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte de modifier l'intérêt communautaire II-7, en ajoutant : « Création d'un PI14/Espaces France Service sur la commune du Molay-Littry avec une antenne sur la commune de Balleroy-sur-Drôme ».

La commune sur la demande de Monsieur le Maire ne sollicitera aucune contrepartie, une convention de mise à disposition sera réalisée dans ce sens.

Pour information : le permis de construire du PSLA du Molay est obtenu depuis le 05 mars dernier. La consultation pour le marché de travaux sera lancée, au plus tard, le 12 avril prochain pour un commencement de la phase opérationnelle le 28 juin 2021.

**13. Proposition de modification de l'intérêt communautaire : « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipement de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ».**

Madame Catherine VIEL, Vice-Présidente, en charge de la Culture et du Sport, propose à l'Assemblée délibérante une modification de l'intérêt communautaire : « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipement de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ».

Afin de pouvoir mettre en place une saison culturelle (à partir de septembre 2021 si la crise sanitaire actuelle nous le permet), une modification de notre intérêt communautaire sera nécessaire (délibération n°... en date du ...).

Après un avis favorable de la Commission Culture et Sport en date du 18 février 2021, cette proposition vous est faite ce soir.

La rédaction proposée est la suivante :

« Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipement de l'enseignement préélémentaire d'intérêt communautaire.

## Culture :

« *L'intérêt communautaire en matière de culture est défini par :*

*- L'organisation d'une saison culturelle par Isigny-Omaha-Intercom ».*

Cette modification, va permettre à notre intercommunalité de porter une saison culturelle, de mettre en place une série de spectacle en partenariat avec le Département.

Pour rappel, c'est l'objectif du recrutement de Valentin Quiédeville et de la convention que nous allons signer cet été avec le Département du Calvados. Monsieur Quiédeville, termine actuellement le diagnostic territorial qui servira d'appui et de ligne directrice des besoins en termes de culture sur notre territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Valide la modification de la définition de l'intérêt communautaire ci-dessus formulé.
- Autorise le Président à lancer les démarches nécessaires pour la bonne réalisation de cette saison culturelle.

Messieurs Eric BARBANCHON et Henri LECHIEN demandent s'il y aura une remise en cause de la saison culturelle à Isigny-sur-Mer.

Madame Catherine VIEL répond que non, ce sera un travail de partenariat.

### **14.-Proposition d'octroi de subvention pour 2021.**

La Vice-Présidente, Catherine VIEL, en charge de la culture et du sport, propose aux membres de l'Assemblée, l'octroi de subventions pour 2021.

Comme chaque année, Isigny-omaha Intercom, prévoit une enveloppe financière afin de pouvoir soutenir des associations qui souhaitent organiser des manifestations sur notre territoire. Cette enveloppe est prévue au budget 2021 :

Voici la liste des évènements validée par la Commission Culture et Sport en date du 01/04/2021, faisant l'objet d'une demande de subventions de la part de l'intercom :

## LA PROPOSITION DES AIDES POUR 2021

Nom manifestation	Date manifestation	Communes	Organisateurs	Descriptif / objet	Nature de l'aide	Proposition du service (Grille d'évaluation)
Saison 2021 Omaha Beach Bedford	année 2021	Vierville	Omaha Beach Bedford	commémorations et conférences autour de la WWII. Accueil des familles de vétérans et séjours étudiants. Manifestations diverses : concerts, expositions	financier : 300€	<b>300</b>
Grand prix cycliste	02/05/2021	Balleroy	AC Bayeux	2 courses cyclistes niveau départemental tout public	Aide financière : 690	<b>690</b>
7 jours de marche pour la vue	15 et 16 mai	Etapas à Trévières et Isigny	Sur les pas de So	Randonnée sur 7 jours pour sensibiliser et donner les fonds à une association caritative	Financement du transport : 1200	<b>1200</b>
Festival du Printemps et de la nature	Juin	Trévières	Mairie	Création d'un jardin des senteurs, rassemblement de véhicules anciens, concert de jazz et dîner paysan. Expo et concours photo des hab pendant la reconstruction	Aide financière : 680	<b>680</b>
Fête de la mer	11/07/2021	Grandcamp-Maisy	Mairie	Bénédiction de la mer et animations musicales, pavoisement des quartiers et bateaux de pêche	Aide exceptionnelle	<b>5000</b>
Grand prix cycliste	11/07/2021	Trévières	AC Bayeux	Trois courses cyclistes de catégories Cadet , Départementale , Dame et 3ème	Aide financière : 690	<b>690</b>
Un après-midi au XVIIè siècle	17/07/2021	Castilly	Un nouveau monde	Projet de valorisation du XVIIè siècle au château de Castilly au travers d'une reconstitution (musiciens, costumes)	700	<b>525</b>
Médiévales de Colombières	24 et 25 juillet	Colombières	Compagnons de Formigny	combats de chevalerie et reconstitution médiévale	Aide financière : 1900€	<b>1900</b>
Expo Guerre d'Algérie	24 juillet au 1er août	Grandcamp	UNC	Présentation objets quotidiens du soldat et uniformes, panneaux explicatifs et visites guidées pour les scolaires	Aide financière : 1187€	<b>900</b>
Trévières met en scène	fin juillet début août	Trévières	Mairie	Représentation Charlotte, l'histoire d'une petite pomme en juillet / théâtre de rue avec la Cie Quel Molière le 30 juillet / spectacle avec l'ADTLB le 6 août	Aide financière : 700	<b>525</b>
Romantisme et Baroque à Balleroy	08/08/2021	Balleroy	Les Drôles de Biardais	Concert de musique classique	Aide financière : location de piano (850€)	<b>850</b>
Fête du bouquet	07/08/2021	Grandcamp	Les demoiselles de Grandcamp	Animations et promotion du terroir (crevettes et produits de la mer)	Aide financière de 1500€	<b>1500</b>
Salon du livre	07/08/2021	Grandcamp	Lectures de Proue	salon du livre et rencontre auteurs	Aide financière : 1500	<b>1500</b>
Omaha Beach outdoor	22/08/2021	Omaha beach	Eolia	Compétition course à pied et marche nordique	Aide financière : 2000€	<b>2000</b>
DOTIS run	24 et 25 sept	Colleville sur mer	Association DOTIS	course et activités sur la plage sur la sensibilisation au don d'organes	Aide financière pour l'achat de tee-shirts (420€)	<b>315</b>
Festival de la pomme	30 et 31 oct	Trévières	Association Festival de la pomme	Animations culturelles autour de la nature et gastronomie / promotion des producteurs locaux	Aide financière : prise en charge de la prestation culinaire (2000€)	<b>2000</b>
Festival de la BD	13/14 nov	Isigny	Lectures de Proue	Rencontre auteurs de BD + remise de prix	aide financière : 2000€	<b>1500</b>
Omaha Beach blockart	27 et 28 nov	Omaha beach	Eolia	compétition nationale char à voile et kart à voile	Aide financière : 1500€	<b>1500</b>
<b>TOTAL</b>						<b>23575</b>

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide la proposition d'octroi des subventions ci-dessus aux associations concernées.

Le Président informe l'Assemblée délibérante d'un courrier et de plusieurs échanges avec l'Association de Vieux Gréments Torbouai du Bessin. En effet, l'association réhabilite actuellement « La Grandcopaise » et sollicite une aide de l'intercommunalité. L'Association doit effectuer d'importants travaux pour un montant de 198 040.68 €.

A ce jour, l'Association a obtenu des subventions pour un montant de 166 524 € et sa participation financière est de 8 800 €. Elle continue à effectuer des démarches auprès de divers organismes avec l'aide de la Fondation du Patrimoine en outre. Afin de pouvoir boucler son budget, il manque la somme de 22 716 €.

Le caractère exceptionnel de cette réhabilitation et le classement à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques motivent la demande de la commission culture et sport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 5 000 € à l'Association de Vieux Gréments Torbouai du Bessin.

#### **15. Proposition de conventions d'investissement avec le Département pour la restauration scolaire.**

Madame Patricia GADY-DUQUESNE, Vice-Présidente, en charge du scolaire, soumet aux élus une proposition de conventions d'investissement avec le Département pour la restauration scolaire.

Dans le cadre de l'accueil d'élèves des écoles élémentaires et maternelles de Trévières au collège « Octave MIRBEAU » et d'Isigny-sur-Mer au collège « du Val d'Aure » des investissements sont nécessaires.

Pour le collège de Trévières des équipements complémentaires destinés au service de restauration sont nécessaires.

Pour le collège d'Isigny, en plus des équipements complémentaires, une salle dédiée aux élèves de maternelle va être construite dans le cadre du projet de réaménagement et d'agrandissement du collège.

Le Département souhaite que la Communauté de communes participe à ces investissements.

Deux projets de conventions sont en cours de finalisation pour permettre à la Communauté de communes de participer à ces investissements.

Le Département propose que la dépense à la charge de la Communauté de communes soit calculée au prorata des effectifs.

Ainsi, pour le restaurant du collège de Trévières l'investissement porterait sur l'achat d'équipements et matériels de restauration. Le montant prévisionnel de la participation financière de la Communauté de communes estimé à 50 271.70 euros s'échelonne comme suit à compter de 2021 :

Année	Désignation	Montant Total TTC	Montant à la charge de l'Intercom
2021	Four à 20 niveaux Variocooking 311 Variocooking 112 T	45 000 €	24 456,50 €
2022	Maintien en température Chariot à l'huile	7 500 €	4 076,10 €
2023	Self	40 000 €	21 739,10 €

La dépense à la charge de l'Intercom est calculée au prorata des effectifs :

Effectif Demi-Pensionnaire Collège : 168 élèves soit un coefficient 45,65 %

Effectif Demi-Pensionnaire Intercom : 200 élèves soit un coefficient 54,35 %

L'investissement réalisé par le Conseil Départemental pour Isigny-sur-Mer porterait sur la construction d'un réfectoire dédié aux maternels et l'achat d'équipements et matériels de restauration :

- Surface salle à manger des maternelles : 60 m<sup>2</sup>
- Matériels en cuisine

Le montant prévisionnel de la participation financière de la communauté de communes estimé à 140 000 euros s'échelonne comme suit à compter de 2022 :

- 2022 : 28 000€,
- 2023 : 28 000 €,
- 2024 : 28 000 €,
- 2025 : 28 000 €,
- 2026 : 28 000 €.

Les matériels seront la propriété du Département.

Les deux conventions prendront effet à la date de la signature.

Elles prendront fin au plus tard au versement de la dernière mensualité par Isigny-Omaha Intercom.

Pour être en accord avec les conventions d'investissement, la durée des deux conventions de fonctionnement validées par le Conseil Communautaire du 25 février 2021 est portée à 6 ans.

Toute modification fera l'objet d'un avenant écrit entre les parties.

Après en avoir échangé et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer les deux conventions.

#### **16. Proposition de la liste des membres du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme.**

Le Président propose aux élus de l'Assemblée délibérante, une liste des membres du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme.

Le Conseil d'Exploitation (CE) est une instance qui réunit 11 élus communautaires issus de la « Commission Tourisme » et 8 représentants des prestataires touristiques du territoire, répartis-en 8 collèges (*pour chaque collège, un titulaire et un suppléant sont désignés*) :

- Lieux de visite
- Activités de loisir et nature
- Produits du terroir
- Hôtels et restaurants
- Hébergements de plein air et résidences de tourisme
- Hébergements en chambres d'hôtes et meublés de tourisme
- Commerce et artisanat
- Vie associative

Le CE est une instance consultative, appelée à donner un avis sur la stratégie mise en œuvre par l'Office de Tourisme en vue du développement de l'ensemble des activités touristiques du territoire.

Le CE délibère sur les catégories d'affaires pour lesquelles le Conseil Communautaire ne s'est pas réservé le pouvoir de décision ou pour lesquelles ce pouvoir n'est pas attribué à une autre autorité par les statuts. Il est consulté par le Président sur toutes les questions d'ordre général intéressant le fonctionnement de l'Office de Tourisme et il présente au Président toutes propositions utiles.

#### Résultats de la consultation en ligne pour la désignation des membres du CE

**Collège hébergements chambres et meublés** : <https://www.balotilo.org/c/Pe2UK2bWye72hM46>

*Nombres de voix :*

ANGUE Magali	15
POHL Corinne	14

→ Participation : 43% (30 votes dont 1 vote blanc)

- Titulaire : ANGUE Magalie
- Suppléante : POHL Corinne

**Collège lieux de visite** : <https://www.balotilo.org/c/b3BNyXMgtVmFu7j5>

*Nombres de voix :*

De MAUPEOU Claire (Château de Colombières)	6
ANGUE Christophe (Musée civil avant, pendant, après guerre)	4
SARDA Nicole (Omaha Escapades Patrimoine)	2

→ Participation 57% (12 votes exprimés)

- Titulaire : DE MAUPEOU Claire
- Suppléant : ANGUE Christophe

**Collège commerces et artisanat** : <https://www.balotilo.org/c/b3BNyXMgtVmFu7j5>

*Nombres de voix :*

HURTEL Marilène (Union commerciale Isi'Dynamic)	3
CHAPERON Marc (Domaine Les Pièris)	1

→ Participation : 36% (4 votes exprimés)

- Titulaire : HURTEL Marilène
- Suppléant : CHAPERON Marc

**Collège vie associative** : <https://www.balotilo.org/c/TDjbz46kTnhaquE1>

*Nombres de voix :*

CHEMIN Marion (Isigny Swing Festival)	6
DEMAZIERES Laurence (La Perle noire normande)	6
LEDEVIN Régine (ADTR Gîtes de France)	1

→ Participation : 31% (13 votes exprimés)

- Titulaire : DEMAZIERES Laurence (bénéfice de l'âge)
- Suppléante : CHEMIN Marion

Collège	Nom & Prénom	Commune	Structure	Statut
Lieux de visite	DE MAUPEOU Claire	Colombières	Château de Colombières	Titulaire
	ANGUE Christophe	St-Laurent-sur-Mer	Musée civil avant/pendant/après guerre	Suppléant
Activités de loisir et nature	GUERIN Laurent	Colleville sur-Mer	EOLIA Normandie	Titulaire
	AUDIGE Jean-Michel	Castillon	Ferme équestre de la Noé	Suppléant
Produits du terroir	PALMER Gwendoline	Cormolain	Ferme de la Closerie	Titulaire
	GAULLIER Claire	Isigny-sur-Mer	Caramels d'Isigny	Suppléant
Hôtels et restaurants	BOYER Maryline	Isigny-sur-Mer	Hôtel de France	Titulaire
	MORINVAL Thibault	Le Molay-Littry	L'Hirondelle	Suppléant
Hébergements de plein air et résidences de tourisme	DEPUICHAFFRAY Delphine	Tournières	Le Picard	Titulaire
	SCHAFF Christopher	Colleville sur-Mer	Club Belambra	Suppléant
Hébergements en chambres d'hôtes et	ANGUE Magali	St-Laurent-sur-Mer	CM Les Vignets	Titulaire
	POHL Corinne	Aure-sur-Mer	Gîte entre terre et mer	Suppléant
Commerce et artisanat	HURTEL Marilène	Isigny-sur-Mer	Union des Commerçants	Titulaire
	CHAPERON MARC	Grandcamp-Maisy	Domaine les Pièris	Suppléant
Vie associative	DEMAZIERES Laurence	Formigny	La Perle Noire	Titulaire
	CHEMIN Marion	Isigny-sur-Mer	Isigny Swing Festival	Suppléant
Collège des élus	Les membres de la commission tourisme	Isigny-Omaha Intercom	Titulaire	
			Titulaire	

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide la désignation des membres du Conseil d'Exploitation présenté ci-dessus.

### 17. Modification du tableau des emplois communautaires.

Monsieur Jean-Noël GUIBET, Vice-Président, en charge des Ressources Humaines, soumet aux élus communautaires une modification du tableau des emplois communautaires.

- Création d'un poste de technicien à temps complet
- Suppression d'un poste d'adjoint principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet et création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Le Comité technique a été consulté sur ces modifications.

A l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire valident les modifications du tableau des emplois.

**Ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour** : Proposition d'une aide exceptionnelle pour la Croix-Rouge de Bayeux.

Le Président informe les membres de l'Assemblée délibérante que la Croix-Rouge de Bayeux est engagée activement dans l'organisation du centre de vaccination permanent présent sur la commune d'Isigny-sur-Mer.

Afin de compenser les frais engendrés par la venue des bénévoles, une aide exceptionnelle de 2 500 € est sollicitée auprès de l'intercommunalité.

Après en avoir échangé et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte d'accorder une subvention exceptionnelle de 2 500 € à la Croix-Rouge de Bayeux.

#### **Questions/informations :**

Le Président donne une information complémentaire aux élus concernant le centre de vaccination à Isigny-sur-Mer. Début mai 2021, il a été décidé avec la Communauté de communes, de déménager le centre de vaccination des caves vers le gymnase pour faciliter le flux des patients autour des posters de vaccination anti-Covid.

Monsieur Eric BARBANCHON, Maire d'Isigny-sur-Mer, ajoute que le centre de vaccination d'Isigny va s'agrandir et passer à trois postes au lieu de deux, ce qui devrait permettre, à terme, la vaccination de 200 personnes.

Le Président indique aux élus la présence des documents PLUi (graphiques + écrits) sur les tables et demande à l'ensemble des membres de l'Assemblée, de bien retourner les certificats d'affichage comme demandé afin de ne pas bloquer la procédure engagée.

Le Président annonce aux élus la prochaine date du Conseil Communautaire qui se tiendra le jeudi 24 juin 2021 à 18h30 dans la salle des fêtes au Molay-Littry.

\* \* \* \* \*

***L'ordre du jour étant épuisé, La séance est levée à 21h10.***



Conseil  
communautaire  
8 avril 2021

1



## Le territoire de Collectéa au 01<sup>er</sup> janvier 2021



2

## Compétences Collecte et traitement



3

# Compétences Collecte et traitement

Collecte en porte à porte des particuliers



Collecte en porte à porte des professionnels



Collecte en point d'apport volontaire des particuliers



4

Collecte en déchetterie des particuliers



Collecte en déchetterie des professionnels



## Exutoires



5

40 % Incinération

60 % Enfouissement

70 % de valorisation

30 % de refus de tri

# Budget Collectéa

Fonctionnement = 8 500 000 €

Investissement = 900 000 €

6

# Budget 2021

Le Seroc subit une baisse de recettes concernant la vente des matériaux valorisables: - **415 000 €**

Le Seroc subit une hausse de la TGAP (Taxe Générale Activités Polluantes):

7

18 € / tonne à 30 € / tonne  
Soit **340 000 € supplémentaire**

SECTION FONCTIONNEMENT 2021

- ❖ **Traitement des déchets** : la participation de Collectea au SEROC augmente de 256 000 € soit une évolution de + 7 %
- ❖ **Recettes / Collectes des gros producteurs** : diminution de 121 000 €

- **Année 2020 : 8 475 261 € TTC**
  - **Année 2021 : 8 852 153 € TTC**
- Soit une évolution de 4.45 %

8

## Taxe Enlèvement Ordures Ménagères 2020

Taux général = 15,03

Taux zone Isigny sur Mer = 16,29

9

Taux zone Grandcamp Maisy = 17,04

# Taxe Enlèvement Ordures Ménagères 2021

## Augmentation du taux : +1,2

Taux général = 16,23

Taux zone Isigny sur Mer = 17,49

Taux zone Grandcamp Maisy = 18,24

10

**Montant de la participation demandée**  
**2 999 942 €**

# Taxe Enlèvement Ordures Ménagères 2021

## Augmentation du taux : +1,2

### Incidence de la hausse du point par habitant

Intercom	Population	Moyenne / an /habitant	+ 1.2
B I C	30548	140.29 €	<b>11.20 €</b>
IOI	27110	100.08 €	<b>7.99 €</b>
STM	7126	74.78 €	<b>5.97 €</b>

11

## Taxe Enlèvement Ordures Ménagères 2021 Augmentation du taux : +1,2

### Incidence de la hausse du point par foyer

Intercom	Population	Moyenne / an / foyer	+ 1.2
		15,03	
B I C	30548	350,73 €	<b>28 €</b>
IOI	27110	250,20 €	<b>19,98 €</b>
STM	7126	186,95 €	<b>14,93 €</b>

12



## Vos questions ?

13

